

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2026/04/31

Date de convocation L'an deux mil vingt six  
7 avril 2026 le LUNDI 13 AVRIL 2026 à 18 Heures 30  
le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la  
Date d'affichage présidence de Monsieur Stéphane FOURNIER, Maire.  
7 avril 2026

Nombre de conseillers Etaient présents :  
Exercice : 27 Monsieur Stéphane FOURNIER  
Présents : 25 Madame Anne-Caroline RATAJCZAK – Monsieur Arnaud FICHEL – Madame Astrid SAVARY –  
Votants : 27 Monsieur Anthony FIERET – Madame Sophie LOPEZ – Monsieur Thierry IMBERT –  
Madame Sophie CAYET – Monsieur Alain CAYET – Mme Marie-Antoinette DESHORTIES –  
Madame Martine DUQUESNOY – Monsieur Benoit KURCZ – Monsieur Patrick BRUGUET –  
Monsieur Jacques NOURTIER – Madame Christelle LEBAS – Monsieur Vincent HERBET –  
Monsieur Arnaud LEBOEUF – Monsieur Fouad AJARRAY – Madame Laëtitia NORMAND –  
Madame Aurore DEMAY-LEGUAY – Madame Haddy N'JEE – Madame Kelly OBERT  
Monsieur Claude RICHARD – Madame Mélanie TROCME – Monsieur Arthur FOURNIER

Excusés :  
Monsieur Nicolas HALIPRET donne procuration à M. Claude RICHARD  
Madame Hanène NEBATI donne procuration à Mme Mélanie TROCME

AU Secrétaire de séance :  
Madame Sophie LOPEZ

**Objet : Demande de subvention auprès de la Fédération Départementale de l'Énergie du Pas-de-Calais – chaudière du 29 rue Raoul Briquet**

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de ses attributions la FDE (Fédération Départementale de l'énergie) propose des financements aux collectivités qui investissent dans le cadre de travaux énergétiques sur leurs bâtiments.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint Nicolas lez Arras est engagée dans une stratégie de rénovation énergétique et d'entretien des bâtiments communaux. Dans ce cadre la chaudière du logement communal 29 rue Raoul Briquet est à changer.  
Le coût total est de 6 070€ HT.

Considérant que la FDE 62 finance 50% de la fourniture des chaudières, une subvention de 3 045€ HT est sollicitée.

Accusé de réception en préfecture  
062-216207647-20260413-20260431-DE  
Date de télétransmission : 21/04/2026  
Date de réception préfecture : 21/04/2026

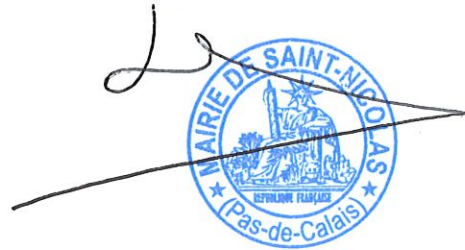
Aussi, il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour le remplacement de la chaudière du 29 rue Raoul Briquet auprès de la FDE62 et à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de la présente délibération.

Les crédits étant prévus au budget.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire  
Transmis en préfecture  
Saint Nicolas lez Arras,  
Le 14 avril 2026  
Le Maire,  
Stéphane FOURNIER.



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.*

Recuse de réception en préfecture  
062-216207647-20260413-20260431-DE  
Date de télétransmission : 21/04/2026  
Date de réception préfecture : 21/04/2026